EN PLUS D'UN BAIN DE FOULE AU CENTRE-VILLE

Un conclave de notabilités pour servir son excellence

Le président de la République, qui descend aujourd'hui hôte de la wilaya de Ghardaïa, ne dérogera en rien au rituel auquel il s'adonne depuis sa première investiture à la tête de l'Etat en 1999. Immanquablement, une fois de plus, précampagne électorale oblige, il jaugera sa popularité à l'aune d'un bain de foule retenu pour peu avant midi.

De notre envoyé spécial à Ghardaïa, Sofiane Aït Iflis

Les autorités au niveau de la wilaya n'ont pas observé de répit depuis une semaine, au moins. Elles s'affairent à relooker un tant soit peu une ville encore traumatisée par les inondations qu'elle a vécues au mois d'octobre dernier. Aucune ingéniosité cependant.

Comme depuis une décennie, la préparation des visites présidentielles se résume au ravalement de quelques pans de chaussée, là par où passera le cortège présidentiel, à l'étalage de couches de chaux et de peinture sur quelques façades, à colmater les nids-de-poule et à tenir mobiliser des grappes de citoyens pour les besoins du bain de foule.

Le président de la République, dont la velléité de renouvellement de bail pour le palais d'El-Mouradia se précise chaque jour davantage, depuis l'amendement partiel de la Constitution, ne tiendra pas assurément pas compte de ces rafistolages à la hâte. L'important, pour lui, ce sont les dividendes électoraux qu'il s'assurera à travers cette sortie sur le terrain. Il aura, en effet, l'intervalle d'une journée, à procéder à des inspections et à des inaugurations.

C'est ce qu'il accomplit invariablement depuis 1999. Mais à Ghardaïa, cette fois-ci, il s'adaptera à l'exceptionnel de la situation. Il aura à inaugurer le relogement effectif des sinistrés dans les chalets posés sur des plates-formes à différents endroits. Pas tous les sinistrés cependant. L'opération remise de clefs pour les fameux chalets obéit à des critères scrupuleux et ne concernera qu'une poignée de familles pour chaque site. Ainsi, les bénéficiaires au niveau du site dit Bouhraoua I (150 chalets) sont au nombre de cinq. Idem pour le site Bouhraoua II. En revanche, les heureux bénéficiaires au niveau des sites Boubrik (150 chalets), à Daya Ben Dahoua et Metlili, sont au nombre de dix pour cahcun des deux sites. Mais comment s'opère le choix de ces premières fournées de bénéficiaires ? C'est selon les rapports d'expertise des services du CTC, croient savoir les sinistrés qui s'agglutinent au niveau du Palais des expositions, à Bouhraoua, la nouvelle-ville de Ghardaïa qui surplombe l'ancienne cité.

Survivre dans une hutte en contre-plaqué

Qu'importe l'endroit où les familles vivent leur sinistre, à la palmeraie (El-Ghaba) ou Bouhraoua. La désolation est la même. Parquées au niveau de la salle des expositions, 76 familles s'efforcent à cultiver l'espoir d'un hypothétique relogement dans des chalets. Elles sont là dans le froid glacial du vaste hangar depuis le lendemain de l'inondation. Une ribambelle d'enfants agrippée à leurs djellabas, trois mères de famille content leurs malheurs, dépitées mais dignes devant le tragique d'une situation qu'elles doivent subir, désarmées. Dans leurs huttes au parterre juché du seul minimum nécessaire, matelas et quelques couvertures, des petits réchauds à gaz butane, point d'intimité. Des lambeaux de couvertures servent de portières de fortune. C'est dans ces réduits insalubres qu'elles cuisinent, qu'elles s'entassent la nuit tombée. Si elles lèvent les yeux, leurs regards fixent le toit métallique du hangar qui sert de palais des expositions. Leur stress suit une courbe exponentielle. La proximité, et de surplus en pareil endroit, est source de querelles. Normal.

Ces familles, livrées à elles-mêmes, vivent les promesses qu'il arrive que les autorités leur fassent comme des déceptions assurées. «On ne comprend plus rien. Chaque fois, c'est une nouvelle histoire», se lamente cette femme qui, malgré tout, parvient à sourire. «On n'a pas de chauffage. Les pannes de courant sont fréquentes pour cause de surcharge, puisqu'on lutte contre le froid en branchant des fils résistants », explique-t-elle. Sa compagne d'infortune repend sur un autre registre : «Au début, on nous fournissait régulièrement des kits de denrées alimentaires, essentiellement des légumes secs. Mais ces derniers temps, c'est la disette.» Pour cette femme, le calvaire a trop duré.

«Qu'on nous livre au mois les chalets !» réclame-t-elle comme pour solliciter notre entraide. Dans ce site, comme ailleurs, au demeurant, point d'assistance médicale. «Il est vrai que les éléments de la Protection civile se rendent disponibles pour les évacuations. Mais le problème, c'est qu'ils se contentent de vous acheminer vers l'hôpital et pour regagner le site, vous vous débrouiller. Imaginer que vous êtes évacué de nuit et c'est déjà arrivé. Il n'y a même pas de taxi pour remonter !» révèle cette autre femme qui jusque-là gardait le silence.

Pour s'approvisionner en eau et faire leurs toilettes, ces familles sont obligées de faire la queue devant les sanitaires à l'extérieur du hangar. Le président Bouteflika n'entendra pas ces familles relater leur sinistre. Par contre, il prêtera une oreille attentive aux notabilités de la ville qu'il rencontrera avant qu'il n'observe l'entracte de la mi-journée.

Un conclave pour l'expression d'allégeance

Il est vrai que Ghardaïa couve un brasier jamais totalement éteint. Les tensions ethniques saupoudrées de religiosité minent la vallée. Les notables, dans cette région du pays, bénéficient encore de l'autorité qui leur permet de maintenir une certaine discipline, du moins à éviter les dérives dangereuses. Le président Bouteflika, qui ne voudrait pas voire son ambition électorale contrariée par quelques feux attisés, comme il arrive à Ghardaïa, depuis 1985 déjà, sollicitera l'aide des notabilités locales. Mais ce qui l'intéresserait le plus, c'est incontestablement leur implication dans sa campagne électorale.

Et Dieu seul sait combien il se plaît à s'entendre exprimer une allégeance, une supplication à se représenter pour un troisième mandat. C'est son style depuis dix ans. Et pourquoi varierait-il, tant jusque-là la démarche s'est avérée opérante.

S. A. I.

CONSIDÉRÉ COMME UN PROCHE DU COLONEL CHABANI

Saïd Abadou évite de s'impliquer dans le débat

«Je n'ai rien à dire sur le sujet ni aucun commentaire à faire. Ce n'est pas le moment d'apporter des éclaircissements sur cette affaire. Votre question doit être posée à ceux qui ont évoqué ces derniers jours ce sujet.» Le SG de l'ONM, visiblement gêné par la tournure que prend désormais «l'affaire colonel Chaâbani», évite de s'impliquer dans le débat.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Saïd Abadou, ancien ministre des Moudjahidine et actuel SG de l'Organisation nationale des moudjahidine, est considéré comme un proche du colonel Chabani. Son témoignage sur les circonstances de la traduction du colonel Chabani devant la cour martiale et la décision de son exécution serait d'un apport considérable.

M. Saïd Abadou a préféré garder le silence, évitant de faire le moindre commentaire sur cette question à l'occasion de la tenue de la 3e session ordinaire de l'ONM, dont les travaux ont eu lieu à la Mutuelle des travaux publics de Zéralda.

Pour rappel, le colonel Chabani avait à peine 30 ans lorsqu'il a été exécuté «par ses frères d'arme». C'est dans la matinée du 3 septembre 1964 que le plus jeune colonel de la Révolution, Mohamed Chabani, chef de la Wilaya VI (Grand Sahara) a été exécuté.

Selon des historiens, il s'agit de la «première exécution de l'Algérie indépendante qui venait d'avoir lieu dans les bas-fonds de la prison militaire d'Oran». Condamné à la peine de mort par la cour martiale qui avait siégé dans l'enceinte même de cette prison, l'«opposant» à Ben Bella a été froidement exécuté. Le verdict était sans appel. Immédiatement exécutoire. 44 ans après, l'affaire Chabani hante toujours les esprits. Elle tourmente les protagonistes, acteurs actifs ou passifs, et témoins de cette période.

Elle interpelle également les consciences. Accusé de tentative de «sécession» et de «traîtrise», le colonel Chabani a eu droit, selon des historiens et frères d'arme, à «un simulacre de procès». «Il a été jugé sans avoir droit à un avocat, sans témoin et exécuté, comme tant d'autres avant et après lui», témoigne-t-on.

La déclaration du colonel Tahar Zbiri en 1990, colonel de la Wilaya I (les Aurès) conforte cette thèse : «Chabani, qui avait une vaste culture, refusait de voir des officiers de l'armée française à des postes de responsabilité autres que techniques. C'est l'une des raisons du différend qu'il opposait à Boumediene.

En fait, Chabani, en prenant la parole au congrès du FLN en avril 1964, avait déclaré qu'il fallait procéder au nettoyage de l'armée des éléments infiltrés connus pour leur appartenance à la France coloniale.» L'historien Gilbert Meynier disculpe Ben Bella et atteste, dans *Histoire intérieure du FLN-1954-1962*, que le colonel Chabani a été «arrêté, jugé et exécuté à la demande insistante de Boumediene, après que Ben Bella eut refusé sa grâce».

La 3e session du conseil national de l'ONM a été, par ailleurs, caractérisée par le soutien décidé par cette organisation à un 3e mandat du président Bouteflika, alors que son SG a soutenu, lors de sa rencontre avec les journalistes, que cette initiative est une revendication des moudjahidine.

Enfin, dans son discours, M. Saïd Abadou a indiqué qu'«au sein de l'ONM, l'adhésion a franchi la barre des 100 000 moudjahidine, et que l'idée de la création d'une chaîne de télévision thématique sur l'histoire constitue aujourd'hui une des revendications de l'Organisation».

A. B.

UN HOMMAGE LEUR A ÉTÉ RENDU HIER

Cérémonie de recueillement sur les tombes de Boumediene et Abane

Une cérémonie de recueillement sur les tombes de Houari Boumediene et de Abane Ramdane s'est déroulée hier matin au cimetière d'El-Alia. Les deux personnages, qui ont eu des parcours totalement différents, sont décédés un 27 décembre.

La cérémonie de recueillement sur la sépulture du président Houari Boumediene s'est déroulée en présence de son épouse, Mme Anissa Boumediene. Brahim Boulkam secrétaire général de l'UNEA, Mohamed Abad, président de l'association Flambeau du chahid, l'ambassadeur du Niger en Algérie, le premier secrétaire de l'ambassade de la RASD ainsi que plusieurs moudjahidine et officiers de l'ANP à la retraite ont participé à cet hommage.

Comme de coutume, aucun représentant officiel de l'Etat n'était présent hier au cimetière d'El-Alia. Une situation dénoncée par plusieurs personnes, dont Abdelhafid Amokrane, ancien ministre et officier de l'ALN.

«Je ne comprends pas les motifs de cette absence. Il aurait fallu que l'assistance soit plus nombreuse. Les personnalités qui sont enterrées ici méritent tout notre respect», a-t-il indiqué.

T. H.

OULD ABBAS AFFIRME QUE LE TEXTE EST FIN PRÊT

L'Algérie va se doter d'une charte nationale pour la solidarité

Le texte du projet de charte nationale sur la solidarité a été déposé au niveau du secrétariat général auprès du Premier ministère, a annoncé hier M. Djamel Ould Abbas, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger.

Lyès Menacer – Alger (Le Soir) – Le document en question résume l'expérience de dix ans de travail en matière de solidarité, a indiqué Ould Abbas. Il s'agit, en fait, d'un texte où sont recensées les avancées et les lacunes enregistrées depuis l'arrivée de Ould Abbas à la tête de ce département.

Autrement dit, ce projet de charte consiste en la mise en place d'un plan national de la solidarité pour les cinq prochaines années, en s'appuyant sur les expériences passées, a précisé le ministre en marge du séminaire sur la solidarité en Algérie, organisé hier au siège de son ministère. Cette rencontre a été l'occasion pour dresser le bilan de dix années d'activité qui ont permis, selon le ministre, à l'Algérie d'être leader en matière de prise en charge des catégories démunies (les handicapés physiques et mentaux, les personnes âgées, etc.).

M. Ould Abbas dira dans ce sens que les trois directions générales créées dernièrement, concernant trois catégories de personnes, sont le fruit d'un long travail et d'une réflexion de l'ensemble des cadres et acteurs activant dans le secteur. Les trois directions générales concernent la promotion et la protection des personnes âgées, la promotion et la protection des personnes handicapées et la promotion de l'enfance.

En matière de prise en charge des personnes âgées, outre les mesures répressives à l'encontre des enfants qui abandonnent leurs parents, le ministre a affirmé qu'une prime sera accordée à ceux dont les revenus sont faibles afin de garder leurs parents chez eux.

«L'Etat dépense environ 20 000 DA par mois pour la prise en charge d'une personne âgée au niveau des centres d'accueil. Nous préférons dépenser cet argent sous forme d'aide aux couples qui gardent leurs parents sous le toit familial. Cela coûtera moins cher à l'Etat et les vieux se sentiront mieux chez eux», a-t-il expliqué en déclarant que plus de 480 universitaires ont été recrutés pour conférer plus d'efficacité à l'action des pouvoirs publics en matière d'aide à cette catégorie sociale.

Jugeant le bilan de son département positif, malgré les insuffisances avouées, Djamel Ould Abbas a affirmé que les recommandations qui seront formulées au terme du séminaire d'hier seront incluses dans l'action du gouvernement pour le prochain quinquennat 2009/2013.

L. M.